



Session extraordinaire de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Débat général

New York, le 7 juillet 2025

Madame la Présidente,

Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Allemagne au nom des États membres du Groupe d'amis pour la révision du Statut de Rome. Je me permettrai de la compléter par des considérations à titre national.

Le Luxembourg salue la tenue de cette session extraordinaire et remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à rendre ce dialogue possible. Le fait que nous nous réunissions aujourd'hui dans ce format exceptionnel témoigne de la gravité des enjeux auxquels nous sommes confrontés, ainsi que de la responsabilité collective qui nous incombe d'y répondre.

L'adoption en 2010 des amendements de Kampala au Statut de Rome sur le crime d'agression représente une avancée historique dans le droit pénal international. Toutefois, le fait que le régime de compétence du crime d'agression reste plus restrictif que celui des trois autres crimes les plus graves visés par le Statut compromet le mandat global de la CPI et réduit la protection juridique des États contre le recours illicite à la force, une protection particulièrement importante pour les petits et moyens États. L'harmonisation du régime de compétence pour le crime d'agression est à la fois opportune et nécessaire. Ce n'est pas un simple ajustement technique : c'est une réaffirmation de notre engagement commun envers le droit international, la responsabilité pénale et le renforcement du système du Statut de Rome.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Secrétariat général

Le Luxembourg soutient pleinement la proposition d'amendement soumise par le Costa Rica, l'Allemagne, la Sierra Leone, la Slovénie et le Vanuatu, ainsi que le projet de résolution présenté par le Liechtenstein le 3 juillet. Nous pensons que ces textes constituent une base très solide pour nos discussions de cette semaine et nous espérons qu'ils permettront d'adopter une décision visant à harmoniser la compétence de la Cour et à combler enfin le fossé en matière de responsabilité pour le crime d'agression.

Saisissons cette occasion pour faire en sorte qu'aucun des crimes les plus graves ne reste en dehors du champ de la justice internationale.

Je vous remercie.